

FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

**FICHE VALIDEE
PAR LA DREAL
LE 22/04/2025**

AMENAGEMENT DE CHAUTAGNE

Aqueducs SNCF

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires



SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention.....	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	5
1-3 - Données techniques sur les travaux	6
1-4 - Gestion des espèces végétales	8
2 - Caractérisation physico-chimique.....	9
2-1 - Eau	9
3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....	10
3-1 - Exposé détaillé des enjeux.....	11
3-1-1 - Enjeux environnementaux	11
3-1-1-1 Description du site	11
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	15
3-1-1-3 Enjeux piscicoles	20
3-1-1-4 Espèces protégées	22
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires	22
3-1-2 - Enjeux économiques	27
3-1-3 - Enjeux sociaux.....	28
3-1-4 - Enjeux sûreté des ouvrages hydrauliques	28
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR	29
4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire ..	29
5 - Surveillance du dragage	30

Fiche d'incidence valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans.

A - CARACTÉRISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée
Opération d'urgence (art 3.1)

Opération non programmée
(demande exceptionnelle – art 3.1)

N° d'opération : PHR25-0035

Unité émettrice : DIMP MGC Haut-Rhône

Chute : Chautagne

Département : AIN (01)

Commune : Seyssel

Localisation (PK) : Entre PK 147 et 148.5 du Haut-Rhône

Situation : Rive droite de la retenue de Chautagne

Motif du dragage :

- * Entretien chenal de navigation
- * Non-aggravation des crues
- * Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)

Toute l'année pour les travaux sur aqueducs

Entre septembre et février pour la restitution dans le Vieux-Rhône de Chautagne.

Date prévisionnelle de début de travaux :

A compter de la date de validation en 2025

Date prévisionnelle de fin de travaux :

Cinq années après la date d'autorisation

Durée prévisionnelle des travaux : 2 à 3 semaines

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

Nature des sédiments : Graviers, limons, vases, sables, branches

Volume : 25 m³ par aqueducs (au nombre de 4) et 30 m³ pour l'amont de l'aqueducs n°4

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1 m

Matériel/technique employé(s) : **Camion hydrocureur – pelle mécanique et pelle à main avec seau**
Restitution au droit des ouvrages dans le Rhône et dans le Vieux-Rhône de Chautagne, en aval rive gauche du barrage de Motz

Dernier dragage du site : Volume : 80 m³ Date : 2019 Entreprise : Fontaine TP

Critère d'urgence (à justifier) : oui non

Demande d'avis à batellerie : oui non

Gestion des sédiments : Restitution Dépôt à terre

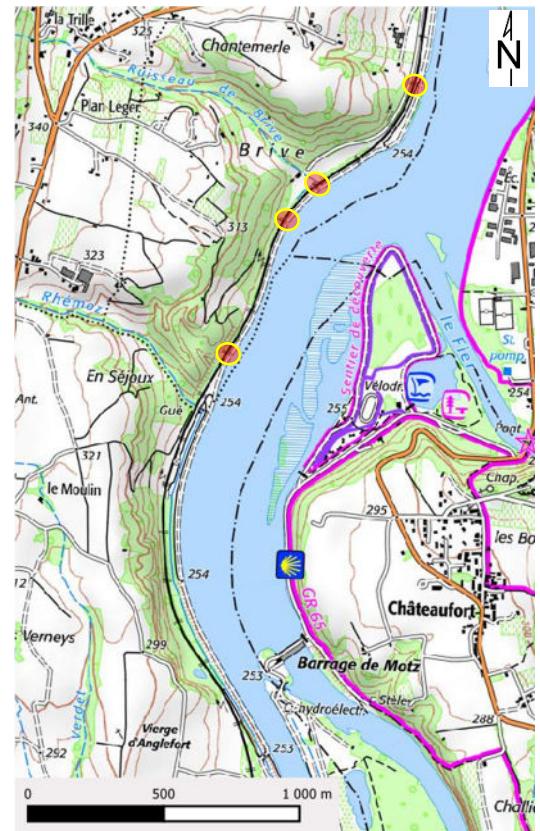


Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage comprend l'entretien de quatre aqueducs qui assurent la restitution des eaux de quatre rus ou ruisseaux des bassins versants situés en rive droite de la retenue de Chautagne. Ces ouvrages (numéros 3, 4, 5 et 8), situés sous la plateforme de la ligne SNCF reliant Culoz à Bellegarde-sur-Valserine, sont, en temps ordinaire, partiellement noyés par le plan d'eau de la retenue de Chautagne et présentent des accumulations de sédiments (apports amont des rus et apports aval lors des crues du Rhône).

Les interventions, qui consistent à enlever les sédiments stockés dans ces ouvrages anthropiques, concernent de faibles volumes pour chacun d'eux avec un volume total estimé de 100 m³. Les travaux sont réalisés en isolant du Rhône, le site d'intervention à l'aide de batardeaux mis en place à l'aval. Le matériel utilisé comprend un hydrocureur, une mini-pelle, une pompe et des moyens manuels tels que pelle et seau. L'ensemble des sédiments est restitué au fleuve à l'aval immédiat de chaque ouvrage.

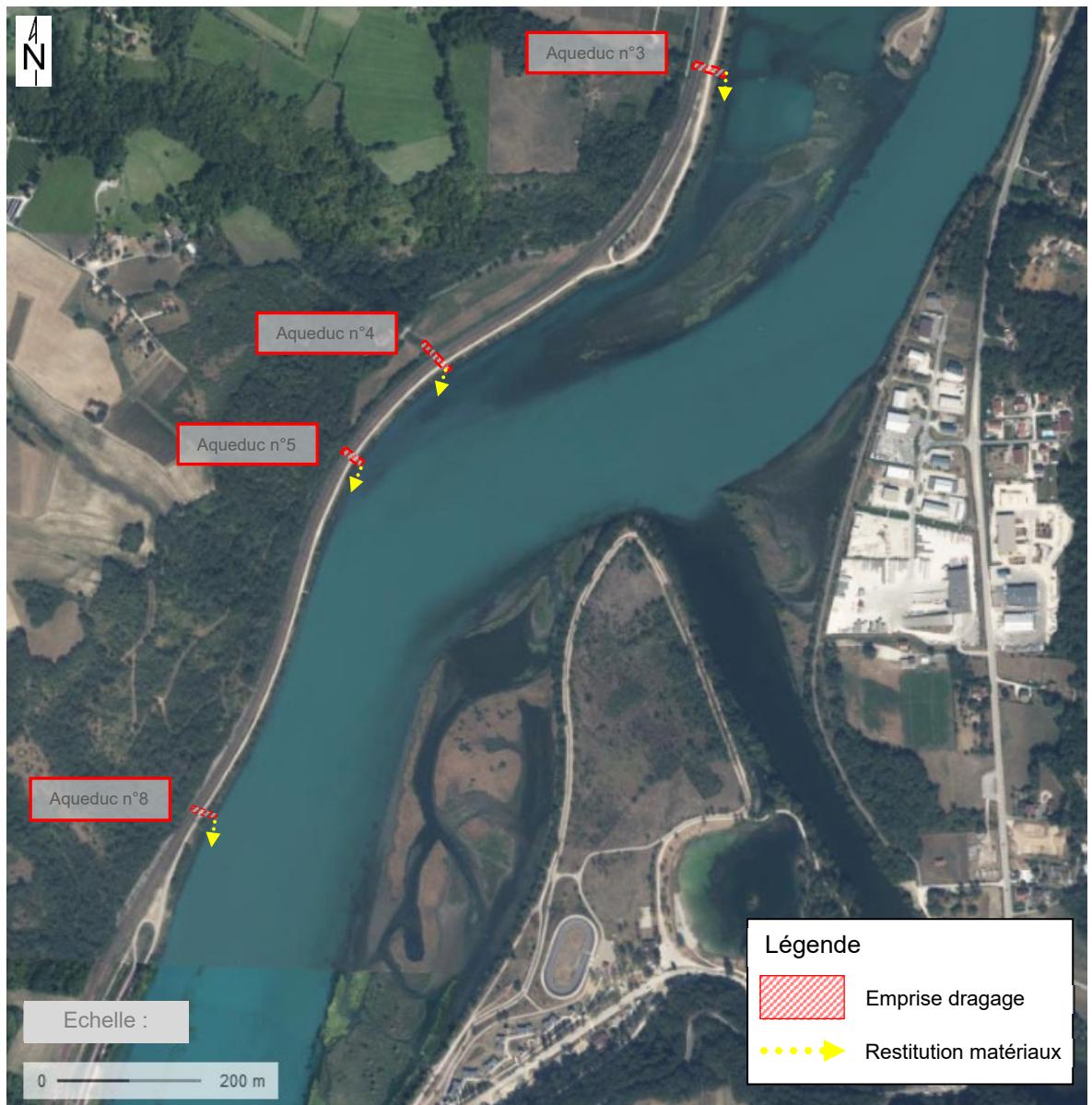


Figure 2. Localisation des travaux (© Géoportail 2024)

Pour l'aqueduc n°4, une intervention supplémentaire dans le cours d'eau en amont de l'aqueduc, sur un linéaire d'environ 10 mètres, est également prévue pour un volume de sédiment à extraire estimé à 30 m³. L'intervention sera réalisée à l'aide d'une pelle mécanique et les matériaux essentiellement graveleux seront chargés et transportés par camion pour une restitution dans le Vieux-Rhône Chautagne depuis la rampe en aval rive gauche du barrage de Motz.



Figure 3. Localisation de la restitution au barrage de Motz (© Géoportail 2024)

L'amenée et le repli du matériel et du personnel sont réalisés à l'aide des pistes d'exploitation localisées en rive droite de la retenue de Chautagne et du canal d'amenée à l'usine d'Anglefort. Les sites concernés par les travaux sont limités à des pistes et des ouvrages maçonnés.

Pour la durée du chantier, l'entreprise pourra mettre en place, le long des pistes d'exploitation, des installations spécifiques pour le matériel ou le personnel (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes...).

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;

- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage comprend l'entretien de quatre aqueducs qui assurent la restitution des eaux de quatre rus ou ruisseaux des bassins versants situés en rive droite de la retenue de Chautagne. Ces ouvrages (numéros 3, 4, 5 et 8), situés sous la plateforme de la ligne SNCF reliant Culoz à Bellegarde-sur-Valserine, sont, en temps ordinaire, partiellement noyés par le plan d'eau de la retenue de Chautagne et présentent des accumulations de sédiments (apports amont des rus et apports aval lors des crues du Rhône).

Ces ouvrages voutés numérotés 3, 4, 5 et 8 sont localisés, de l'amont vers l'aval, aux PK suivants :

Ouvrage	PK SNCF	PK RHONE
N°3	114.129	148.400
N°4	113.568	147.850
N°5	113.383	147.650
N°8	112.819	147.020



Figure 4. Ouvrage n°8 et 4 en 2019

Les ouvrages présentent des configurations similaires avec des murs voutés et un radier maçonner. Les longueurs sont comprises entre 21 et 43 m. La largeur est comprise entre 1 et 2 m. Et la hauteur, sous voûte, est comprise entre 1,30 et 3 m.

L'objectif de l'opération est de permettre à ces ouvrages d'assurer leur fonction d'exutoire du bassin versant de l'amont de la ligne SNCF vers le Rhône et de permettre leur visite, par la SNCF afin de s'assurer de leur état d'entretien et de leur pérennité.

La méthodologie employée est similaire pour chaque ouvrage avec :

- Le nettoyage des confluences préalablement à la pose du batardeau à l'aide d'une mini-pelle avec restitution des sédiments au droit de l'ouvrage ;
- La pose de batardeaux à l'extrémité aval et amont pour isoler la section concernée afin de pouvoir mettre à sec les aqueducs. Ces matériaux seront repris à la fin de l'intervention et réutilisés pour chaque ouvrage ;
- La mise en place d'un dispositif de pompage pour mettre à sec les ouvrages et pomper les infiltrations si besoin.
- L'intervention d'un camion hydrocureur, travaillant depuis la piste à l'extérieur de l'ouvrage ;
- Au cours de l'opération de nettoyage, les poissons potentiellement piégés dans l'ouvrage, sont transférés avec une épuisette et remis à l'eau dans le cours du Rhône ;
- Les matériaux de la partie amont sont poussés vers la pompe à l'aide d'une lance hydraulique et de pelles à main si besoin ;
- La restitution des sédiments est réalisée en aval direct au droit de l'ouvrage dans le fleuve par refoulement des sédiments sur une bâche pour rejoindre le fleuve gravitairement. En cas d'atterrissement constaté, une pelle mécanique viendra régler les matériaux sous l'eau. Les finitions seront réalisées à la pelle à main.

Dans certains cas, il est possible de trouver des objets encombrants (bois, pneus, plastiques ...) qui sont traités individuellement par une évacuation en décharge adaptée.

Les accès à l'intérieur sont différents pour chaque ouvrage (par l'amont, par l'aval ou par des trappes au niveau de la voute).

Une intervention supplémentaire est également prévue : pour l'aqueduc n°4 se trouvant au bout d'un cours d'eau. En amont de l'ouvrage de gros dépôts de matériaux fins et graveleux sont présents (apports du ruisseau en crue), un curage des matériaux sera effectué sur environ une dizaine de mètre dans le cours d'eau, ceci permettant d'éviter lors de la remise en eau que les matériaux se trouvant à l'amont transirent directement dans l'ouvrage et l'obstrue à nouveau. Une pente douce sera créée à l'aide d'une pelle mécanique depuis la berge. Les matériaux prélevés seront chargés sur des camions et restitués dans le vieux de Chautagne depuis la rampe en aval rive gauche du barrage de Motz. Une pelle mécanique sera utilisée pour régler les matériaux si besoin.

Les interventions qui consistent à enlever les sédiments stockés dans ou à proximité immédiate de ces ouvrages anthropiques concernent de faibles volumes pour chacun d'eux. Au total, pour les quatre ouvrages, le volume de matériaux restitué au Rhône est modeste avec un total de 25 m³ par ouvrage et 30 m³ pour l'intervention supplémentaire en amont de l'aqueduc n°4. Cette quantité est négligeable par rapport au flux solide moyen journalier transitant par suspension dans le Rhône au niveau de l'aménagement de Seyssel évalué à 3 500 m³ (apports en MES¹ estimé à 2,2 Ms tonnes/an sur l'aménagement de Chautagne selon l'étude globale Lot n°3 Rapport 2^{ème} étape).

L'aménée et le repli du matériel et du personnel sont réalisés à l'aide des pistes d'exploitation localisées en rive droite de la retenue de Chautagne et du canal d'aménée à l'usine d'Anglefort. Les sites concernés par les travaux sont limités à des pistes et des ouvrages maçonnés.

Pour la durée du chantier entre 2 à 3 semaines, l'entreprise pourra mettre en place, le long des pistes d'exploitation, des installations spécifiques pour le matériel ou le personnel (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes...).

a - Suivi des travaux

La restitution des matériaux à l'aide d'un matériel de faible rendement (d'une dizaine de m³/h) engendrera de faibles remises en suspension sur quelques dizaines de mètres en aval de l'intervention. Dans ces conditions, un suivi de la turbidité des eaux n'est pas justifié. Cependant, un suivi visuel du panache devra être effectué par les intervenants sur le chantier de manière à confirmer que les hypothèses de remise en suspension et de sédimentation sont conformes aux attentes.

En revanche, comme toute intervention sur le fleuve et de ses annexes dans la zone concédée, un suivi oxygène dissous et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail.

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2025, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 14 km en amont avec l'entretien de l'amont des groupes du barrage-usine de Génissiat. Ce chantier est réalisé avec un dispositif d'airlift pour une restitution des sédiments dans le Rhône au droit du parement amont du barrage. Ces travaux permettent de restituer au fleuve une quantité totale de 500 à 6 000 m³ de sédiments fins.

- A environ 14 km en amont avec le dragage des sédiments du parement amont du barrage de Génissiat. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une grue avec benne preneuse sur ponton et barges à clapet pour une quantité estimée de 25 000 m³ de sédiments. La restitution est localisée à l'amont de la retenue de Génissiat.
- A environ 1 km en aval, avec l'entretien du canal d'aménée de la PCH de Motz. Ces travaux sont réalisés avec une pelle mécanique à benne preneuse depuis les bords du canal d'aménée. Les matériaux concernés sont plutôt fins (limons) avec un volume total estimé de l'ordre de 500 m³. La restitution des matériaux est réalisée par camions en rive gauche du canal d'aménée de Chautagne au PK 144.750.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien des aqueducs SNCF concernés.

1.4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site des aqueducs SNCF concernés au droit des zones d'extractions, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage des aqueducs SNCF concernés, la qualité des eaux sera caractérisée par la station de Culoz, située à environ 10 km en aval de la zone d'entretien la plus proche.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2022
Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0,06
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	< 0,5
Conductivité (µS/cm)	334
MES (mg/L)	6,9
Nitrates (mg(NO ₃)/L)	3,7
Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0,04
Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	10,4
Oxygène dissous (saturation) (%)	101,8
pH (unité pH)	8,2
Phosphates (mg(PO ₄)/L)	0,07
Phosphore total (mg(P)/L)	0,03
Température (°C)	-

Classes SEQ-Eau V2 : altération

Très bonne qualité	Bonne qualité
Qualité moyenne	Qualité médiocre
Qualité mauvaise	

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Culoz.
(Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées en septembre 2024)

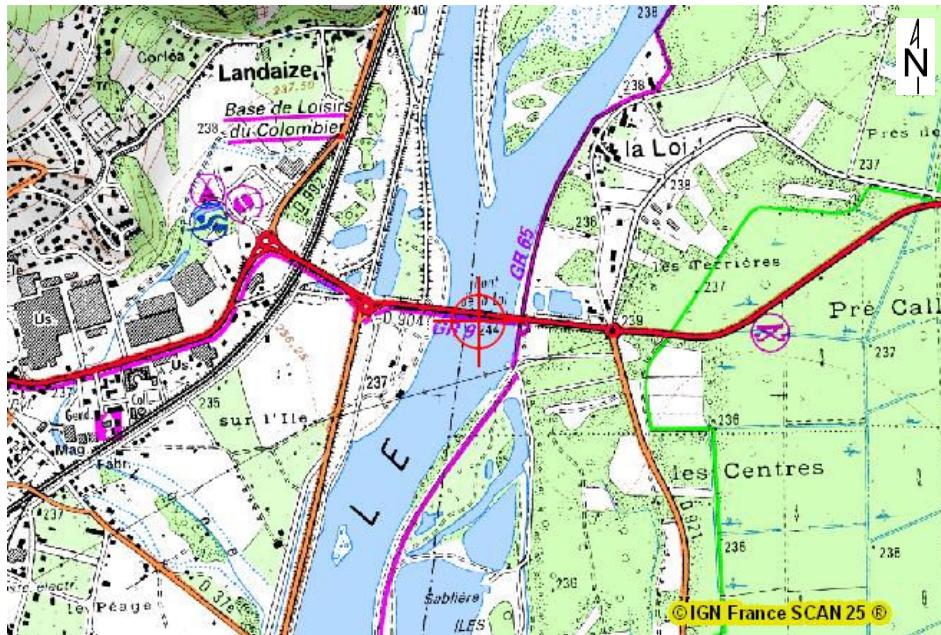
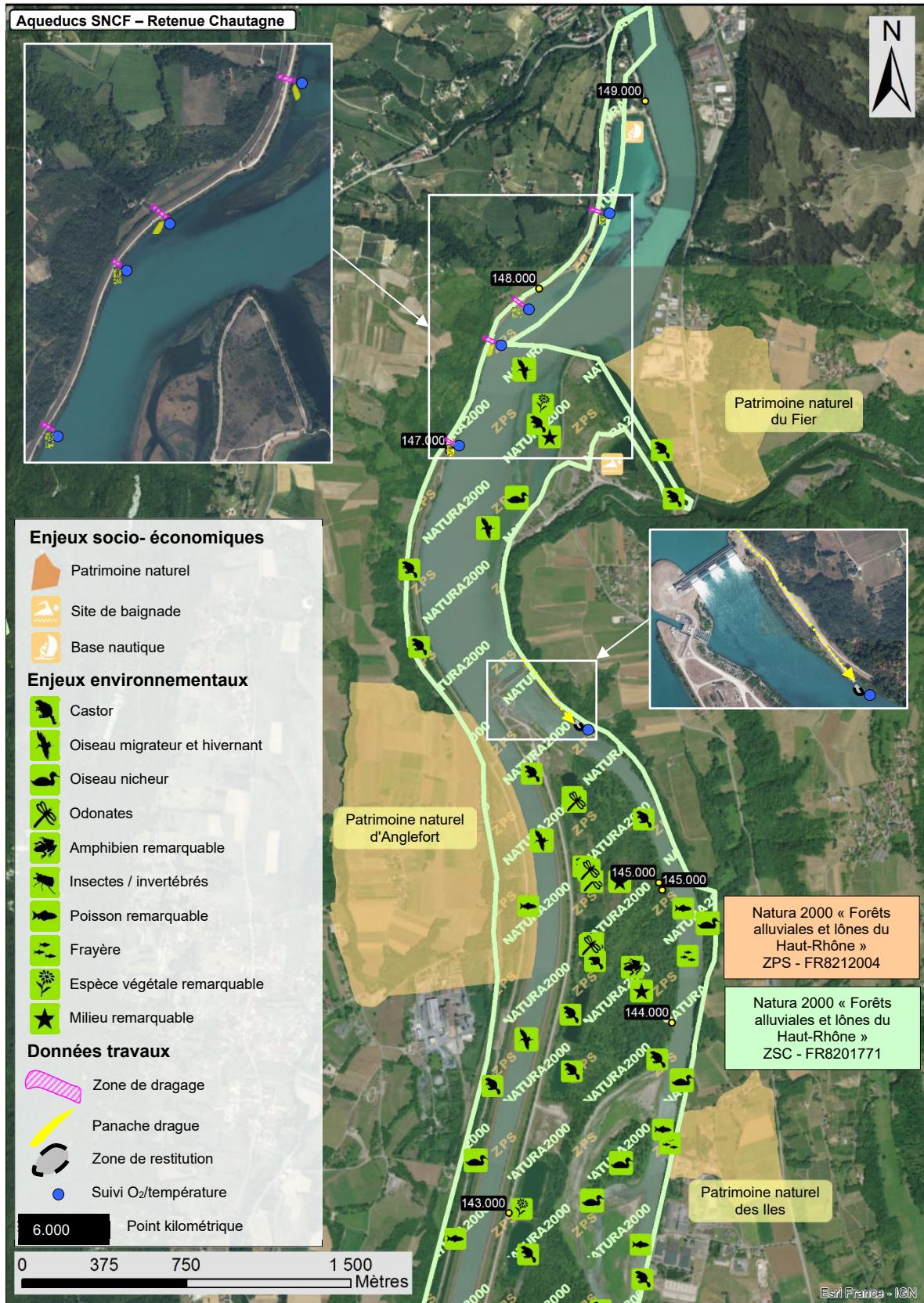


Figure 5. Localisation de la station RCS de Culoz (n°06072300) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Culoz (située à environ 10 km en aval de la première zone de travaux), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour l'ensemble des paramètres.

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments



3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP² du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

Les sites concernés par les travaux d'entretien des aqueducs SNCF se localisent en rive droite dans la retenue de Chautagne. Une visite de site a été réalisée par un technicien environnement en juillet 2024. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de caractériser les sites d'intervention et les principaux milieux qui s'observent à proximité immédiate et de constater que les sites ne présentaient que peu, ou pas d'évolution depuis la dernière visite en 2019.

Ces ouvrages sont les exutoires des rus et ruisseaux temporaires issus des bassins versants situés en amont de la plateforme de la ligne SNCF. A l'intérieur de ces ouvrages dont la longueur est comprise entre 21 et 43 m, l'obscurité est totale et ne permet pas le développement de milieux biologiques d'intérêt.

Sur la retenue de Chautagne, au niveau des ouvrages en rive droite de la retenue, les berges du fleuve sont soient très minérales avec des enrochements recouverts d'une couche de matériaux limono-sableux sur laquelle se développe une végétation herbacée rudérale régulièrement entretenue, soient présentent une végétation terrestre bien développée avec une lisière arbustive à arborée avec des espèces telles que aulne, peuplier noir, robinier, saule, chêne et tilleul...

Dans ce secteur, le Rhône en retenue présente un plan d'eau développé avec une largeur comprise entre 250 et plus de 400 m en fonction des endroits. Au niveau de la restitution, en aval immédiat des ouvrages, les fonds ne présentent pas suffisamment de dépôts de sédiments pour l'installation d'une végétation aquatique. Tout au plus, il se développe, en berge, une frange d'hélophytes qui peuvent tolérer des périodes d'exondation régulières.



Figure 7. Vue sur la restitution de l'aqueduc numéro 3, plan d'eau de Seyssel (ACME 2024)

Au niveau de l'aqueduc n°4, une intervention supplémentaire en amont de l'ouvrage sur une dizaine de mètres linéaires du cours d'eau est également prévue avec une restitution dans le Vieux-Rhône de Chautagne depuis la rampe en aval rive gauche du barrage de Motz.

Dans ce secteur, les matériaux charriés ont créé des atterrissements. Suivant les débits du cours d'eau, le milieu aquatique est plus ou moins représenté sur le site, avec un écoulement très limité en période d'étiage et de la pleine eau en période de forts débits. Les atterrissements les plus anciens présentent le développement d'une végétation herbacée terrestre rustique. Les berges sont en enrochement libres. D'un point de vue biotique, ce secteur ne présente pas de potentialité importante.



Figure 8. Vue sur la restitution de l'aqueduc numéro 4, enrochement avec strate herbacée (ACME 2024)

La zone de restitution des matériaux est située en rive gauche du Vieux-Rhône de Chautagne, en aval du barrage de Motz. Dans ce secteur où le courant est vif, les fonds sont graveleux et ne présentent pas de végétation aquatique. La restitution est prévue depuis la rampe à bateaux pour les bateaux qui est une voie en enrobé et qui ne présente aucun milieu terrestre d'intérêt tant pour la faune que la flore.

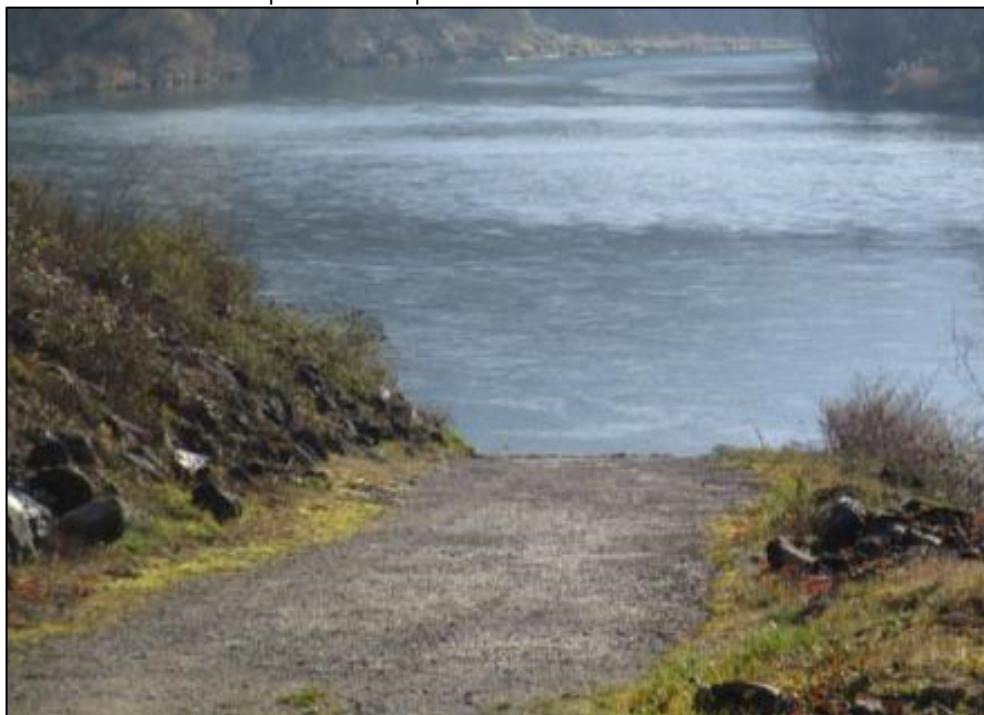


Figure 9. Vue sur la restitution à la rampe à bateau du Vieux-Rhône de Chautagne (CNR 2024)

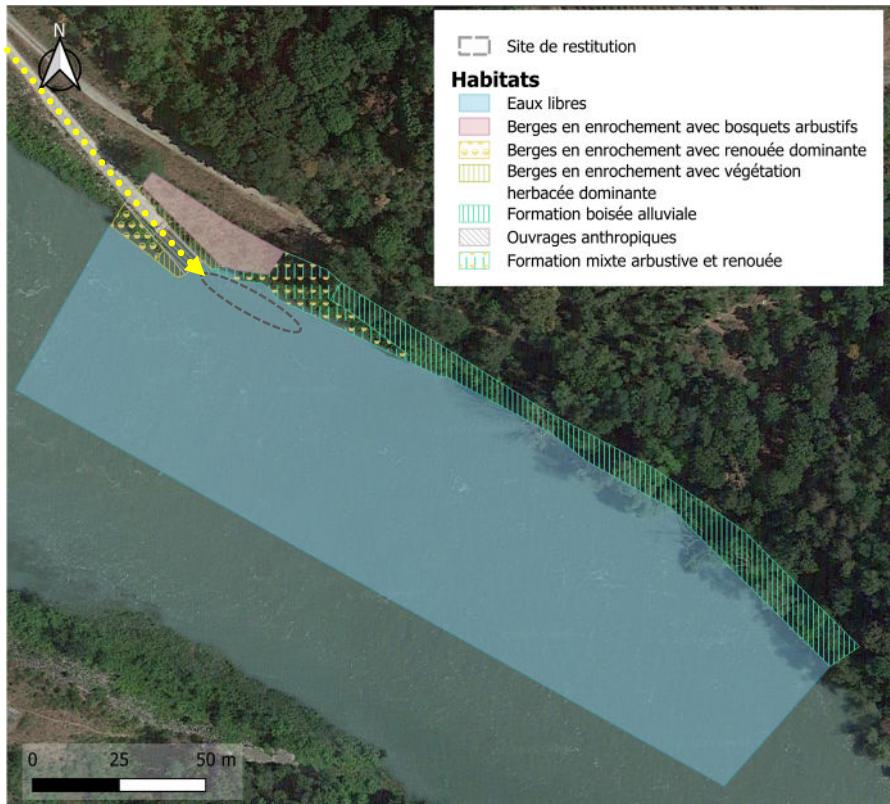


Figure 10. Localisation des habitats sur le site de restitution des matériaux au niveau du barrage de Motz (© Géoportail 2025)

Au niveau du peuplement piscicole, sur la retenue de Chautagne, les données exploitées sont :

- Le Schéma de Vocation Piscicole du Rhône (1991) ;
- Des données de pêche aux engins entre 1988 et 2008 ;
- Des données de l'UMRS 5023 – Lyon 1 de 2004 ;
- Des données d'une pêche d'inventaire réalisée, en octobre 2020, sur l'aménagement de Chautagne, avec des points de pêche électrique, des filets maillants, des verveux et des nasses.

L'ensemble de ces données permet de présenter le tableau 2.

Au total 32 espèces sont mentionnées sur la retenue de Chautagne. Les poissons présents dans la retenue sont majoritairement des poissons d'eaux calmes. Les secteurs à forte végétation aquatique constituent des zones préférentielles de reproduction des espèces d'eaux calmes, c'est-à-dire le brochet, le gardon, l'ablette, la tanche, la brème, la perche... Les poissons d'eaux vives sont localisés davantage en tête de retenue c'est-à-dire entre l'usine hydro-électrique de Seyssel et le nouveau pont de Seyssel.

Parmi les espèces d'intérêt patrimonial retenues pour l'analyse des enjeux piscicoles :

- Le chabot, la blennie fluviatile, et la lamproie de Planer ne sont pas mentionnées ;
- Le toxostome n'est plus mentionné depuis le schéma de vocation piscicole de 1991 ;
- La bouvière, le blageon et l'ombre commun ne sont pas toujours mentionnées.

Lors de la pêche réalisée en 2020, le peuplement piscicole est largement dominé par le chevaine. Les autres espèces principales sont : la tanche, le barbeau, la perche et le gardon. Les espèces d'accompagnement sont représentées par le brochet, l'ablette, le goujon et le silure. Les espèces les moins présentes sont la gremille, l'épinuche, le sandre et le spirlin.

La population de brochet est bien établie avec cependant des réussites de reproduction variables selon les années. Ces variations peuvent être dues notamment aux conditions hydrologiques très variables, au cours du printemps, d'une année à l'autre. Des sites favorables au frai du brochet sont envisagés au niveau des herbiers présents en bordure de la vasière et sur les divers hauts fonds au niveau de la base de loisirs de Seyssel et en rive gauche en amont de la confluence du Fier. Leur fonctionnalité n'est cependant pas toujours assurée sur l'ensemble de la surface en raison des fluctuations de niveau qui peuvent induire une mise hors d'eau des zones les moins profondes.

Quatre espèces exotiques envahissantes, susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique, ont été identifiées en 2020 : la perche soleil, le pseudorasbora, l'écrevisse du Pacifique et l'écrevisse américaine.

Espèce	Nom Scientifique	Code	SVP RHONE 1991	PECHE ENGINS 1988-2008	UMR CNRS 2004	CHAUTAGNE 2020
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL	X	X	X	X
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG	X	X	X	
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	BAF	X	X	X	X
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	BOU	X		X	
Brème bordelière	<i>Blicca bjoekna</i>	BRB	X		X	
Brême commune	<i>Abramis brama</i>	BRE		X	X	X
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	BLN	X		X	
Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO	X	X	X	X
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	CCO	X	X	X	
Carrasin	<i>Carassius sp</i>	CAX		X		
Chevaine	<i>Leuciscus cephalus</i>	CHE	X	X	X	X
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	EPI	X		X	X
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR	X	X	X	X
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	GOU	X		X	X
Grémille	<i>Gymnocephalus cernua</i>	GRE	X	X	X	X
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT	X	X	X	
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF	X		X	X
Lote de rivière	<i>Lota lota</i>	LOT	X	X		
Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	OBR	X	X		
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	PER	X	X	X	X
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES	X		X	X
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	PCH	X	X		
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR				X
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT	X	X	X	X
Sandre	<i>Sander lucioperca</i>	SAN		X		X
Silure Glane	<i>Silurus glanis</i>	SIL				X
Spirlin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	SPI	X		X	X
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN	X	X	X	X
Truites sp.			X	X	X	
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	TOX	X			
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI	X		X	X
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	VAN	X		X	X
Nombre d'espèces contactées			27	19	24	20

Tableau 2. Liste des espèces piscicoles sur la retenue de Chautagne

La population de brochet est bien établie avec cependant des réussites de reproduction variables selon les années. Ces variations peuvent être dues notamment aux conditions hydrologiques très variables, au cours du printemps, d'une année à l'autre. Des sites favorables au frai du brochet sont envisagés au niveau des herbiers présents en bordure de la vasière et sur les divers hauts fonds au niveau de la base de loisirs de Seyssel et en rive gauche en amont de la confluence du Fier. Leur fonctionnalité n'est cependant pas toujours assurée sur l'ensemble de la surface en raison des fluctuations de niveau qui peuvent induire une mise hors d'eau des zones les moins profondes.

Quatre espèces exotiques envahissantes, susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique, ont été identifiées en 2020 : la perche soleil, le pseudorasbora, l'écrevisse du Pacifique et l'écrevisse américaine.

Ces sites peuvent être une zone refuge pour la faune piscicole en cas de crue du Rhône, mais le marnage du plan d'eau de la retenue de Chautagne (variation du niveau du plan d'eau de 0,5 m) réduit fortement cet intérêt. Toutefois, il est possible d'envisager un rôle de ces sites dans le déplacement local du castor pour le passage de la ligne SNCF entre le fleuve et les versants de la rive droite du Rhône.

Les autres données bibliographiques sur les milieux naturels mettent en évidence que les milieux naturels d'intérêt se localisent en dehors de la zone d'incidence potentielle des dragages. Il s'agit principalement du Vieux-Rhône, en aval du barrage de Motz.

Dans ces secteurs, il est possible de retrouver la plupart des milieux liés à la dynamique fluviale avec sa forêt alluviale, les milieux aquatiques courants ainsi que les milieux aquatiques plus ou moins connectés au réseau hydrographique (lônes et mares). Dans ce contexte, la faune et la flore présentent une diversité en rapport avec cette mosaïque de milieux.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité des zones d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 6 mais aussi dans les descriptions des inventaires faunistiques et floristiques localisés sur ou à proximité des sites.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km à proximité dedans

Ce vaste site (2 736 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours, commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, lônes, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Une vingtaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux se reproduisent sur le site. Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en lien avec le Lac du Bourget et les plans d'eau périphériques.

Par ailleurs, le site est également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Reproduction. Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Hivernage.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	A017	Hivernage.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ^(*)	A021	Hivernage.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ^(*)	A022	Reproduction.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ^(*)	A023	Résidente.
Héron crabier (<i>Ardeola ralloides</i>) ^(*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœuf (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	Hivernage.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ^(*)	A026	Hivernage.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Hivernage.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ^(*)	A034	Hivernage.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Reproduction. Hivernage.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Reproduction. Hivernage.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Hivernage.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Reproduction. Hivernage
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Reproduction. Hivernage.
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ^(*)	A060	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage.
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	A062	Hivernage.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Hivernage.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Hivernage.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Reproduction. Hivernage.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ^(*)	A081	Hivernage.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ^(*)	A094	Résidente.
Râle aquatique (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Reproduction. Hivernage.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ^(*)	A119	Reproduction. Hivernage.
Poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Reproduction. Hivernage.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Reproduction. Hivernage.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ^(*)	A131	Résidente.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ^(*)	A132	Hivernage.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Hivernage.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Hivernage.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Reproduction. Hivernage.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Hivernage.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Hivernage.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Hivernage.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ^(*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Hivernage.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Reproduction.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ^(*)	A215	Résidente.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ^(*)	A236	Résidente.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ^(*)	A246	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Reproduction.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A480	Etape migratoire.
Goéland leucophée (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Hivernage.
Grande aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A773	Résidente.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A855	Hivernage.
Sarcelle d'été (<i>Spatula querquedula</i>)	A856	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A857	Hivernage.
Chevalier combattant (<i>Calidris pugnax</i>) ^(*)	A861	Hivernage.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ^(*)	A868	Résidente.
Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>)	A889	Hivernage.
Sterne caspienne (<i>Hydroprogne caspia</i>) ^(*)	A894	Etape migratoire.

Tableau 3. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (FR8212004)

^(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de quatre aqueducs SNCF en rive droite dans la retenue de Chautagne. L'ensemble des travaux de dragage est localisé à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000.

Dans le cas présent, les travaux concernent principalement des ouvrages anthropisés, une piste d'accès existante et une berge naturelle à proximité des ouvrages ne présentant pas de milieux d'intérêts.

De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement et de la restitution des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des ouvrages (aqueducs et rampe à bateaux au niveau du barrage de Motz). Ces secteurs peuvent avoir un rôle dans l'alimentation de l'avifaune piscivore. Durant la phase de travaux, les oiseaux piscivores disposent de nombreux sites à proximité pour assurer leur alimentation. La phase des travaux a une incidence négligeable sur les oiseaux qui fréquentent le site pour leur alimentation.

Les travaux qui sont limités dans le temps (deux à trois semaines) et dans l'espace, le type d'ouvrage concerné par les travaux, et la très faible influence des travaux à l'aval permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de quatre aqueducs SNCF en rive droite dans la retenue de Chautagne, sur la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :

oui non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :

oui non

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km à proximité dedans

Ce vaste site (2 741 ha) reconnu d'intérêt communautaire comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours, commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, lônes, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Dans le contexte communautaire, le site présente une responsabilité particulière dans la sauvegarde de certains peuplements et habitats d'espèces, soit parce que ces habitats trouvent ici une expression optimale, soit parce qu'ils constituent une priorité en termes de rareté. Citons ici :

- des espèces telles que le sonneur à ventre jaune, la lampre de Planer...
- des formations végétales telles que les forêts alluviales, les cladiaies, les formations pionnières sur tourbe, les saulaines riveraines, les herbiers et roselières aquatiques.

Ce site, également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS), est un lieu de reproduction et d'hivernage pour de très nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Présence dans la zone de travaux
Eaux oligomésotropes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	Ø
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	Ø
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240	Ø
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	Ø
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	Ø
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	Ø
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	Ø
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*	7210*	Ø
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91E0*	Ø

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
 « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (FR8201771). (*) **En gras les habitats prioritaires**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Présence dans la zone de travaux
Invertébrés		
Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)	1042	Ø
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044	Ø
Télégone (<i>Phengaris teleius</i>)	1059	Ø
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	Ø
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	Ø
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088	Ø
Amphibiens et reptiles		
Crapaud sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193	Ø
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220	Ø
Mammifères		
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308	Ø
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337	Passage sur les berges. Pas de terrier hutte.
Lynx boréal (<i>Lynx lynx</i>)	1361	Ø
Poissons		
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096	En transit Pas d'habitats favorables
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163	
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339	
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147	
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150	

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site
« Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (FR8201771)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de quatre aqueducs SNCF en rive droite dans la retenue de Chautagne. L'ensemble des travaux de dragage est localisé à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000.

Dans le cas présent, les travaux concernent principalement des ouvrages anthropisés, une piste d'accès existante et une berge naturelle à proximité des ouvrages ne présentant pas de milieux d'intérêts. De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement et de la restitution des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des ouvrages (aqueducs et rampe à bateaux au niveau du barrage de Motz).

Dans l'aire d'étude, le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau du contre-canal en rive droite de la retenue et en rive gauche entre la confluence du Fier et la roselière de Motz ou plus à l'aval sur le Vieux-Rhône et le long des contre-canaux du canal d'aménée. Dans les zones d'intervention, les milieux (berges, piste et rampe à bateaux) ne présentent pas de d'intérêt pour les gîtes. En l'absence de gîte dans la zone d'intervention, l'espèce n'est pas présente dans l'emprise des travaux mais peut utiliser les berges pour son alimentation et ses déplacements. Il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. Les travaux qui se déroulent exclusivement en période de jour, n'auront aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Pour les poissons, l'incidence du projet sur les espèces d'intérêt communautaire, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable (cf. § 3-1-1-3 – Enjeux piscicoles).

L'absence de milieux d'intérêt communautaire sur la zone d'intervention permet de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence sur les habitats descriptifs du site Natura 2000. La faible surface des travaux d'entretien, la courte durée (deux à trois semaines) et la faible ampleur des travaux ainsi que la non-dégradation d'habitats d'intérêt communautaire, excluent tout risque de dommage des travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de quatre aqueducs SNCF en rive droite dans la retenue de Chautagne, sur la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201771) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :

oui non

03/03/2025

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :

oui non

*** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3-b), il est noté la présence, dans la région, de plusieurs chantiers pouvant être réalisés simultanément de l'opération de dragage pour l'entretien de quatre aqueducs SNCF en rive droite dans la retenue de Chautagne. Il s'agit, à l'amont, du dragage amont du barrage de Génissiat (à environ 14,5 km sur la retenue de Génissiat). En aval, il s'agit de l'entretien amont de l'écluse de Savières à plus de 14,5 km ; et avec le dragage des sédiments de la passe à poissons du Séran à plus de 18 km.

Les dragages d'entretien du parement amont du barrage-usine de Génissiat qui consistent à déplacer 25 000 m³ de matériaux fins au sein de la retenue n'engendrent pas de remises en suspension en aval du barrage-usine. Ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée avec les travaux situés à l'aval et en particulier les travaux d'entretien des aqueducs SNCF.

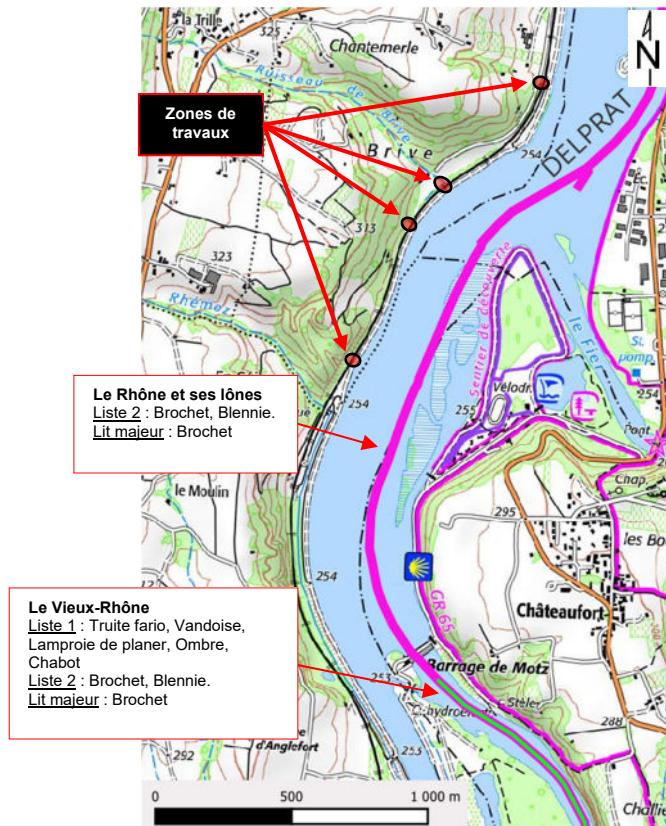
Les travaux d'entretien de l'amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, concernent un volume maximum de 1 000 m³ par intervention. La restitution des sédiments est réalisée le long du parement amont du barrage et la décantation des sédiments se réalise dans la retenue de Génissiat. En l'absence d'incidence sur le taux de MES des eaux à l'aval, ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée avec d'autres travaux réalisés plus à l'aval.

Les dragages d'entretien des aqueducs représentent un volume de sédiment de 100 m³ à restituer au Rhône et de 30 m³ de matériaux dans le Vieux-Rhône de Chautagne. La restitution des sédiments fins est réalisée en aval direct droit des ouvrages dans le fleuve par refoulement des sédiments sur une bâche pour rejoindre le fleuve gravitairement. Les sédiments grossiers sont restitués dans le Vieux-Rhône de Chautagne, en aval du barrage de Motz, à l'aide d'un camion benne et d'une pelle mécanique. Dans les deux cas, l'incidence sur les matières en suspension dans le fleuve est très limitée et ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée avec les travaux situés à l'aval et notamment les travaux d'entretien du canal d'amenée de la PCH de Motz sur la retenue à environ 1 km.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention.



Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Ombre commun (*Thymallus thymallus*)
- Truite fario (*Salmo trutta fario*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leusiscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

La lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce est répertoriée sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône. Les zones de travaux au niveau des ouvrages béton de la retenue et de restitution en aval du barrage de Motz ne concernent pas des milieux favorables à l'espèce. Les travaux n'ont pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...). La zone d'entretien au niveau des ouvrages anthropisés de la retenue de Chautagne présentent des conditions de milieux qui ne sont pas favorables

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie, l'inventaire frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement a été approuvé respectivement le 01/12/2022, le 13/04/2023 et le 25/09/2023.

Le Rhône et ses lônes, en amont du barrage de Motz, est classé en liste 2 pour le brochet et la blennie fluviatile. Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Le Rhône et ses lônes, en aval du barrage de Motz, aussi appelé Vieux-Rhône de Chautagne est classé liste 1 pour la truite fario, le chabot, la vandoise, la lamproie de Planer et l'ombre commun.

Cette portion du fleuve est aussi mentionnée en liste 2 pour le brochet et la blennie fluviatile. Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Aucun affluent de part et d'autre n'est mentionné dans les différents inventaires frayères départementaux.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

au frai de l'espèce (marnage régulier et important, absence de protection contre le courant dans la retenue). La zone de restitution, en aval du barrage de Motz présente des fonds grossiers peu favorables à l'installation des mollusques. Les deux secteurs d'intervention ne présentent pas les conditions favorables pour le frai de l'espèce.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Les zones de restitution en berges de la retenue, en secteur courant, sans protection, ne sont pas des sites potentiels de frai de l'espèce. La zone de restitution, en aval du barrage de Motz présente des fonds grossiers n'est pas un site potentiel de frai de l'espèce. Les premiers sites d'intérêt pour l'espèce sont localisés dans les lônes du Vieux-Rhône de Chautagne ou la roselière de Motz en rive gauche de la retenue. Ces sites ne sont pas concernés par les travaux.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. La bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. Les zones de travaux au niveau des aqueducs SNCF ne présentent pas un substrat favorable et le marnage régulier et important n'est pas favorable pour le frai de l'espèce. Sur le Vieux-Rhône, les berges en aval du site de restitution ne présentent pas d'enrochements susceptibles d'être utilisé par la blennie pour son frai.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif dans les parties hautes des bassins des cours d'eau. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration, vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. Des sites potentiels de frai s'observent sur le Vieux-Rhône de Chautagne en aval du barrage de Chautagne dans les zones courantes avec des fonds graveleux. Les sites d'intervention dans des ouvrages anthropisés, les zones de restitution en berge de la retenue de Chautagne ou sur le Vieux-Rhône de Chautagne sur des banquettes limoneuses en aval de la rampe à bateau en rive gauche du barrage de Motz ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

L'ombre commun recherche pour sa reproduction, des hauts fonds de graviers en tête de radier où le courant s'accélère. Ces sites sont localisés essentiellement dans les petits affluents et la migration des individus vers ces sites se déroule préférentiellement entre mi-février et mi-mai. Comme pour la truite, les sites d'intervention dans des ouvrages anthropisés, les zones de restitution en berge de la retenue de Chautagne et sur le Vieux-Rhône de Chautagne sur des banquettes limoneuses en aval de la rampe à bateau en rive gauche du barrage de Motz ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Le chabot est présent sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône, il est observé dans des secteurs d'eaux fraîches et turbulentes (il fréquente aussi les grands lacs alpins). Les zones de travaux qui se situent dans des ouvrages anthropisés, en berge de la retenue de Chautagne et sur des banquettes limoneuses en aval de la rampe à bateau en rive gauche du barrage de Motz présentent des conditions de milieux qui ne sont pas favorables au frai de l'espèce.

La vandoise occupe une zone de répartition s'adaptant à des milieux différents. De plus, son régime alimentaire est large. Sa période de reproduction est centrée sur les mois de mars et avril et se fait de nuit sur les zones de radier. Cette espèce utilise une aire très vaste pour assurer son cycle biologique. Les zones favorables au frai de la vandoise sont matérialisées par les zones de graviers nus, courantes, formant des radiers. Les zones de dragage dans et à proximité des ouvrages anthropisés ne présentent pas les caractéristiques, favorable au frai du fait des faibles vitesses, de la profondeur et du marnage. Les zones de restitution en berge de la retenue de Chautagne et sur le Vieux-Rhône de Chautagne sur des banquettes limoneuses en aval de la rampe à bateau en rive gauche du barrage de Motz ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Les autres espèces rhéophiles, telles que les cyprinidés que sont le toxostome et le blageon sont présentes, ou potentiellement présentes, sur le Haut-Rhône. Ces espèces sont principalement observées au niveau des Vieux-Rhône. Dans ces sites, ces espèces trouvent l'ensemble des conditions nécessaires à leur cycle biologique avec la diversité des substrats allant des sables aux graviers, la diversité des vitesses d'écoulement (radiers et mouilles) et des profondeurs modérées. La présence du toxostome sur le Vieux-Rhône du Haut-Rhône semble absente ou alors très anecdotique (aucune donnée de présence récente n'a été recensée). Le blageon, quant à lui, est potentiellement présent, le frai s'effectue de mars à mai sur les mêmes zones que l'ombre commun (zone courante en graviers). Les zones favorables au frai de ces espèces sont absentes des secteurs d'intervention (ouvrages anthropisés, berge en retenue ou à l'aval immédiat du barrage de Motz. Dans ces conditions, l'incidence sur ces espèces est négligeable.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux au niveau des aqueducs SNCF concernés et la restitution au Rhône en retenue ou au Vieux-Rhône à l'aval immédiat du barrage de Motz, n'auront aucune d'incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. Des pêches de sauvetage sont programmées. Toutes les espèces du peuplement piscicole ont la possibilité de se déplacer temporairement hors de la zone d'intervention. De plus, les surfaces concernées par les travaux ne présentent pas les caractéristiques favorables pour être considérées comme des sites potentiels de frai pour ces espèces piscicoles.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui non

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse lieu de reproduction Autre : Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui non espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR	Absente

Tableau 6. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain, des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau du contre-canal en rive droite de la retenue et en rive gauche entre la confluence du Fier et la roselière de Motz ou plus à l'aval sur le Vieux-Rhône et le long des contre-canaux du canal d'amenée. Dans les zones d'intervention, les milieux (berges, piste et rampe à bateau) ne présentent pas de gîtes. En l'absence de gîte dans la zone d'intervention, l'espèce n'est pas présente dans l'emprise des travaux mais peut utiliser les berges pour son alimentation et ses déplacements. Il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. Les travaux qui se déroulent exclusivement en période de jour, n'auront aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

La réalisation des travaux en journée et la durée de l'opération (2 à 3 semaines maximum) permettent de considérer que les travaux auront une incidence négligeable (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-1 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui non

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui non

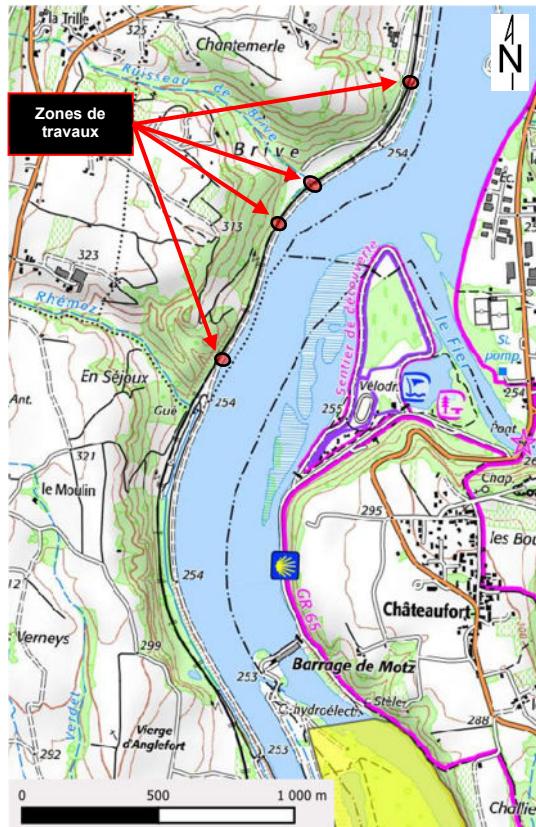


Figure 12. Localisation APPB d'après IGN25. © DatARA 2024

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (zone jaune sur la carte)

« Ile de Chautagne – Malourdie » - APPB031 du 17 septembre 1990 et n°2017-1397 du 04 décembre 2017

Ce site d'une surface d'environ 600 ha se localise le long du Vieux-Rhône de Chautagne et comprend l'ensemble des surfaces entre la rive gauche du canal d'aménée et la rive gauche du Rhône court-circuité.

L'intérêt de ces milieux alluviaux (eau libre, lônes, casiers, forêt, ...) est reconnu pour sa flore et sa faune dont plusieurs espèces répertoriées sont protégées.

Les travaux, situés dans le Rhône en retenue, en amont rive droite n'ont pas d'incidence sur les surfaces comprises dans ce site.

Le site de restitution au niveau de la rampe à bateaux en rive gauche du barrage de Motz est également en dehors de la limite du site même si tout proche. A la vue de la quantité restituée, il n'y aura pas d'incidence sur les surfaces comprises dans ce site.

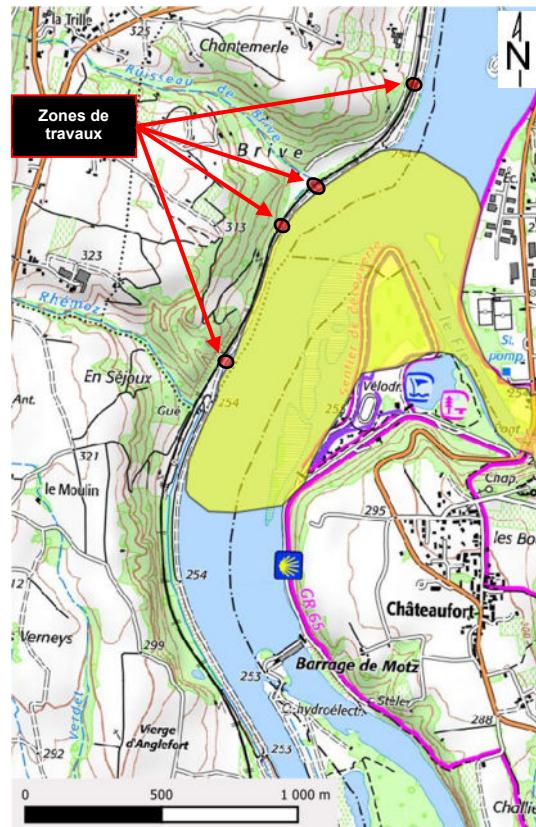


Figure 13. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DatARA 2024

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Val de Fier » - n°74240002

Cet inventaire, d'une surface de 533 ha, comprend les gorges du Fier depuis le hameau de Saint André jusqu'à la confluence avec le Rhône. Ce site revêt un caractère exceptionnel tant par ses témoins géologiques (fossiles) et archéologiques (voie romaine) que par son aspect pittoresque et sa richesse naturaliste. Sur le Rhône, le site inclus le plan d'eau et la roselière de la rive gauche (roselière de Motz).

La description du site s'intéresse particulièrement à la diversité des formations végétales issue de l'opposition des deux versants des gorges du Fier. Ce site relativement bien connu sur le plan naturaliste abrite une flore et une faune originales et très diversifiées comprenant des espèces rares ou en situation écologique marginale.

Les travaux localisés en périphérie du site, en rive droite du Rhône, ne concernent pas les milieux décrits dans le val de Fier. De plus ces interventions de très faible ampleur n'ont pas d'incidences sur l'intérêt floristique et faunistique des milieux aquatiques liés à la roselière de Motz en rive gauche.

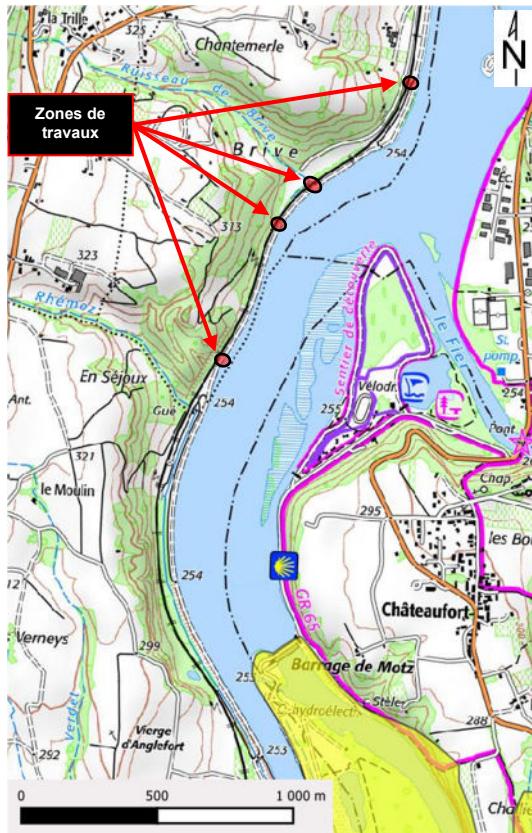


Figure 14. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DatARA 2024

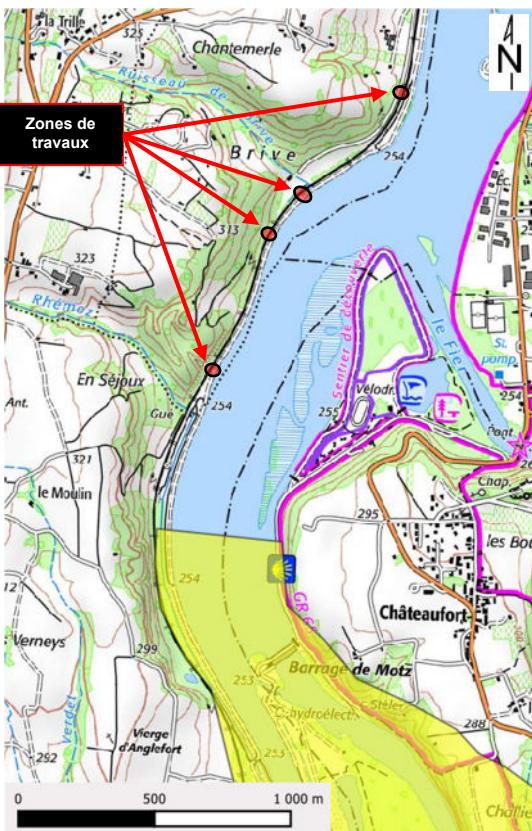


Figure 15. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2024

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Cours du Rhône majeur de Seyssel à l'île des Brotteaux » - n°0140002

Cet inventaire, d'une surface de 804 ha, comprend le Rhône court-circuité et ses surfaces attenantes jusqu'au canal d'aménée depuis le barrage de Motz jusqu'à l'aval de la restitution du canal de fuite.

Bien que le fleuve, profondément artificialisé, ait perdu sa dynamique naturelle des sites d'intérêt se retrouvent le long de son cours.

Il s'agit des lônes (anciens bras du fleuve plus ou moins connectés au fleuve) et des ripisylves (boisements qui se développent sur les bords des cours d'eau).

Les données de sites indiquent que plusieurs espèces protégées se retrouvent sur le site (dont le castor d'Europe ou le sonneur à ventre jaune pour la faune et l'ache rampante pour la flore)

Les travaux, situés dans le Rhône en retenue, en amont rive droite n'ont pas d'incidence sur les surfaces comprises dans ce site.

Le site de restitution au niveau de la rampe à bateaux en rive gauche du barrage de Motz est inclus dans le site cependant du fait des faibles quantité de sédiment mis en jeu il n'y aura pas d'incidence sur les milieux et la fonctionnalité de ce site.

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Haut-Rhône à l'aval du barrage de Seyssel » - n°0124

Ce vaste espace de 3 130 ha concerne le cours du Rhône et ses annexes fluviales. Ce tronçon est circonscrit au lit majeur du fleuve.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Dans ce contexte, le cours du Rhône demeure un corridor écologique remarquable.

Les travaux, situés dans le Rhône en retenue, comprennent l'entretien d'aqueducs sous la ligne SNCF rive droite et la restitution des matériaux à l'aval immédiat n'ont pas d'incidence sur cette fonctionnalité.

Le site de restitution au niveau de la rampe à bateaux en rive gauche du barrage de Motz est inclus dans le site cependant les faibles quantités de sédiment mis en jeu ne vont pas altérer cette mosaïque de milieux observés sur cette zone d'intérêt.

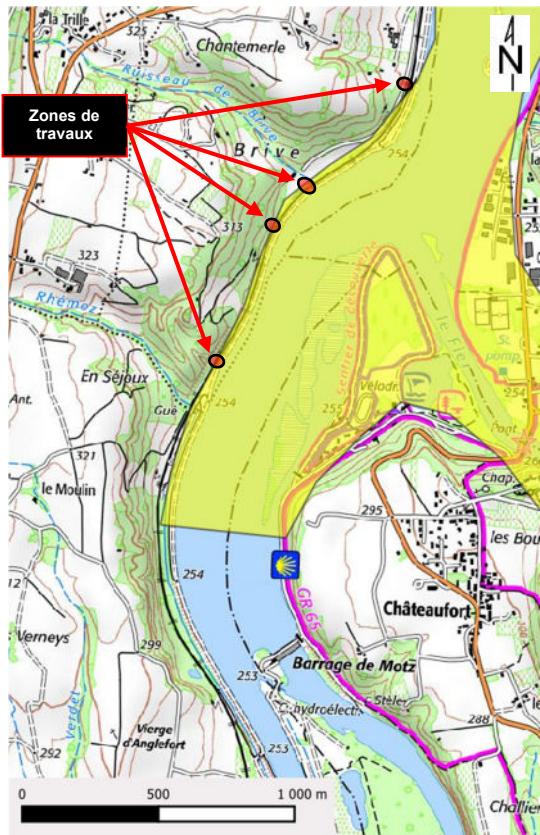


Figure 16. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © DatARA 2024

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Chainon de la Montagne des Princes, du gros Foug et de la Montagne de Cessens » - n°7424

Ce vaste espace de 7 686 ha concerne un long massif qui s'étend depuis la montagne des princes au Nord jusqu'à la montagne de Cessens au Sud. Elle comprend aussi le Rhône entre le pont de Seyssel et la roselière de Motz. Ce massif domine à l'Ouest la vallée du Rhône et le lac du Bourget.

L'ensemble présente un grand intérêt paysager, géomorphologique et biogéographique. Mais surtout, le zonage de type 2 souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble. Il remplit en outre une évidente fonction de corridor écologique, formant l'une des principales liaisons entre les massifs subalpins et l'arc jurassien. Mais, c'est aussi une zone de reproduction et d'alimentation pour une faune diversifiée.

Dans ce contexte, le cours du Rhône demeure un corridor écologique remarquable.

Les travaux, situés dans le Rhône en retenue, comprennent l'entretien d'aqueducs sous la ligne SNCF rive droite et la restitution des matériaux à l'aval immédiat n'ont pas d'incidence sur cette fonctionnalité.

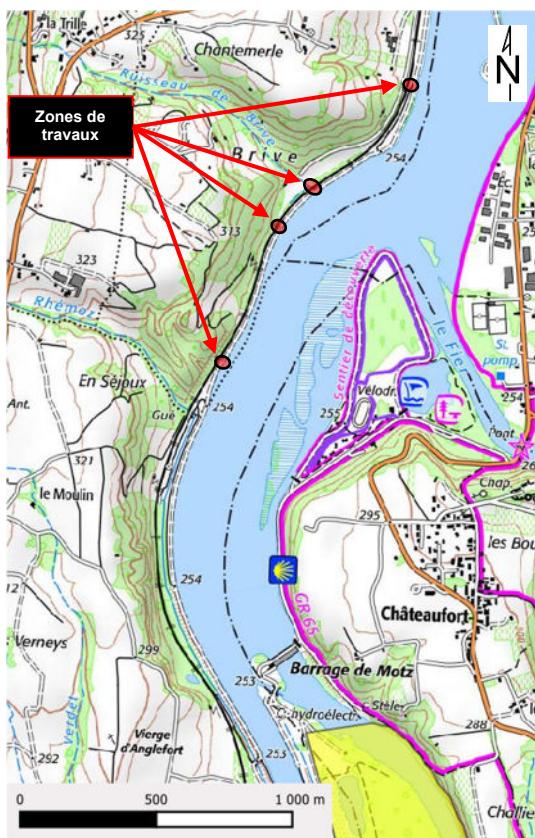


Figure 17. Localisation RAMSAR d'après IGN25. © DatARA 2025

Site RAMSAR (zone jaune sur la carte)

« Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours » - n°1268

Ce vaste site de 6 949 ha comprend le lac du Bourget et les marais de Chautagne et Lavours. Désigné en 2003, le site a été étendu vers le marais de Lavours et les îles de la Malourdie en 2024.

Ce site, composé d'habitats variés, lacustres comme palustres, présente une diversité biologique remarquable avec la présence d'une flore diversifiée et de nombreux papillons, mammifères, reptiles ou poissons. Plus de 5 000 espèces ont été recensées dans tout le périmètre du site, ce qui est remarquable à l'échelle européenne. Il est noté quatre espèces représentatives du site : la cistude d'Europe, locustelle luscinioïde, le fadet des laîches et la grande douve.

Avec sa position sur un couloir de migration majeur pour les oiseaux le long du Rhône, c'est aussi un site d'importance internationale pour des espèces comme le fuligule milouin et la nette rousse. Ne gelant jamais, ce site est un refuge pour l'hivernage des oiseaux.

Les travaux, situés dans le Rhône en retenue, en amont rive droite n'ont pas d'incidence sur les surfaces comprises dans ce site.

Le site de restitution au niveau de la rampe à bateaux en rive gauche du barrage de Motz est également en dehors de la limite du site même si tout proche. A la vue de la quantité restituée, il n'y aura pas d'incidence sur les surfaces comprises dans ce site.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les zones humides liées au Rhône et ses abords. Plusieurs secteurs sont référencés comme zones humides.

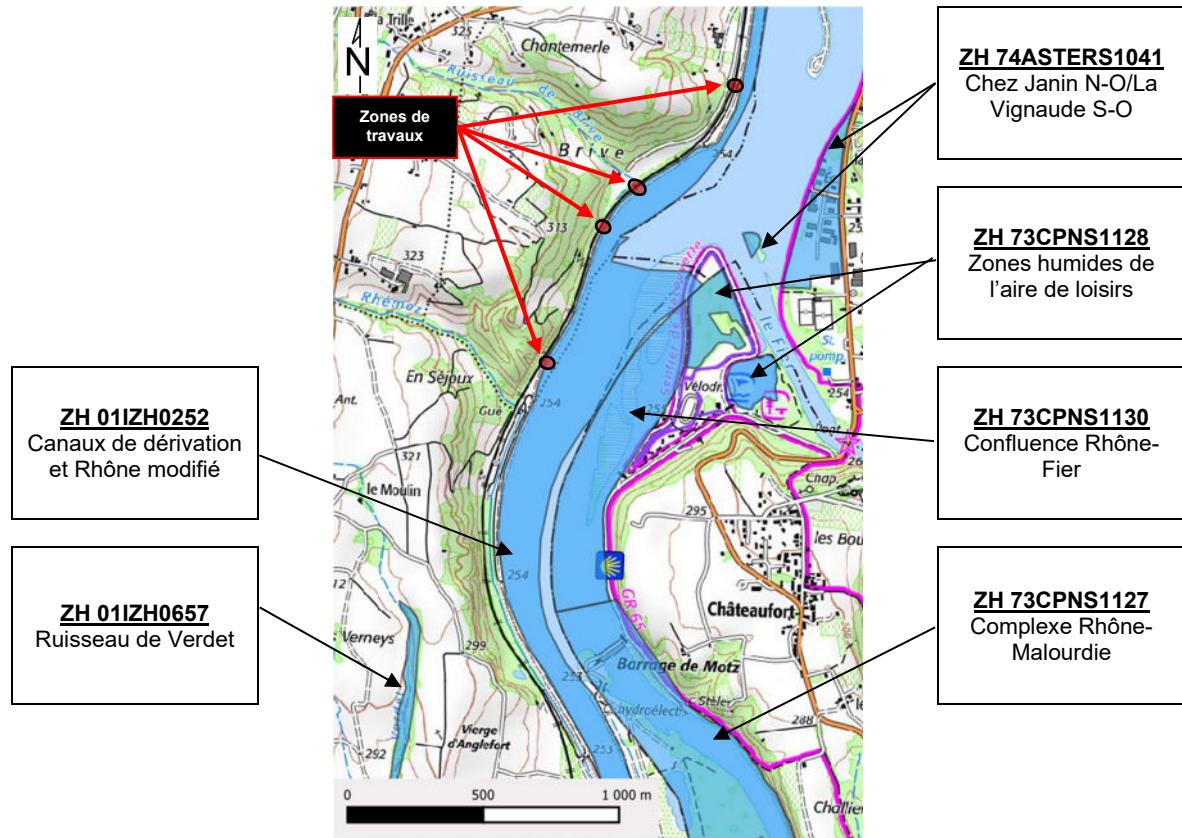


Figure 18. Localisation des zones humides. © DatARA 2024

Les travaux de dragage sont situés en bordure de la zone humide « Canaux de dérivation et Rhône modifié » (ZH 01ZH0252). La réalisation des travaux de curage des ouvrages maçonnisés ne modifie pas la relation hydraulique du fleuve avec son bassin versant et n'a pas d'incidence sur la nature et le fonctionnement de cette zone humide.

Les travaux, qui consistent à déplacer des sédiments, n'ont pas d'incidence sur les zones humides élémentaires, les espaces fonctionnels ou sur les interactions entre le fleuve et les zones humides.

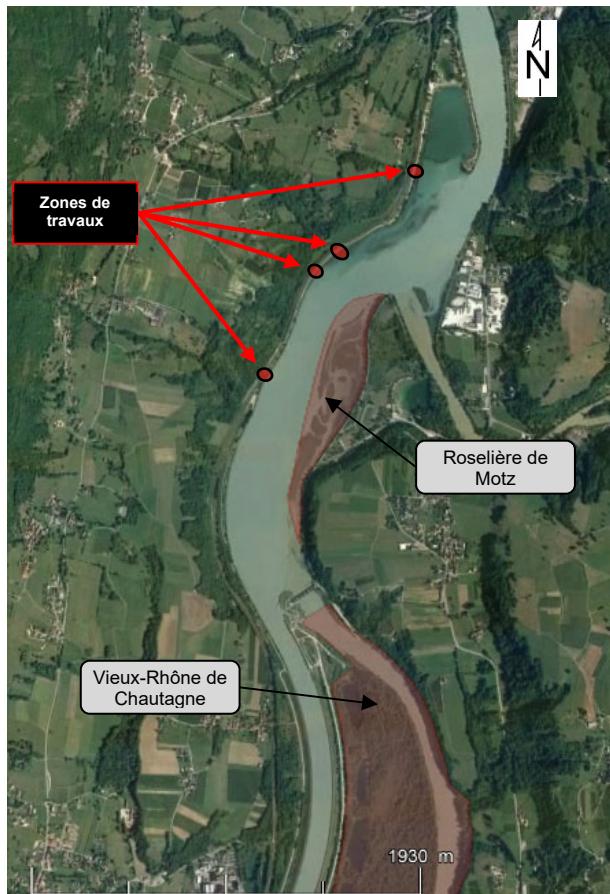


Figure 19. Localisation des sites à enjeux forts
d'après CNR. © Google Earth 2015

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence à proximité des sites : « Roselière de Motz » en amont et « Vieux-Rhône de Chautagne » en aval. Les zones de travaux ne se situent pas dans ces zones à enjeux forts.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

Dans le cas de l'intervention, pour l'entretien des aqueducs SNCF et la restitution des matériaux en rive droite de la retenue de Chautagne, les travaux sont réalisés en dehors de ces zones à enjeux forts identifiées sur la carte ci-contre. Dans ces conditions, les travaux ne sont pas soumis aux dates d'intervention liées à ces zones à enjeux forts.

La zone de restitution en aval de la rampe à bateaux en rive gauche aval du barrage de Motz est incluse dans la zone à enjeux fort du Vieux-Rhône de Chautagne et impose le respect des dates d'intervention entre fin août et fin février, en cas de restitution de sédiments sur ce site.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui non

Patrimoine naturel : oui non

Désignation : Patrimoine naturel du Fier

Maitre d'Ouvrage : Monsieur le Maire de Seyssel

Arrêté préfectoral DUP : AP n°DDAF-B/22-98 du 30/11/1998 - Préfecture de Haute-Savoie (74)

Volumes prélevés 2021 : 132 388 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 0,5 km A proximité Dedans

Désignation : Patrimoine naturel d'Anglefort – lieu-dit sous la ville

Maitre d'Ouvrage : Monsieur le Maire d'Anglefort

Arrêté préfectoral DUP : AP DUP/cap/Anglefort/n°04.058 – Préfecture de l'Ain (01)

Volumes prélevés 2021 : 10 448 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 3 km A proximité Dedans

Désignation : Patrimoine naturel des îles à Motz

Maitre d'Ouvrage : Monsieur le Maire de Motz

Arrêté préfectoral DUP : AP du 8 décembre 2000 – Préfecture de Savoie (73)

Volumes prélevés 2021 : 64 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 1,1 km A proximité Dedans

Autres enjeux économiques :

Dans le secteur, le canal de dérivation de Chautagne et la retenue de Chautagne comprend un chenal navigable permettant de rejoindre le port de Seyssel au nord et l'écluse de Savières au sud. Il n'est pas identifié d'autres enjeux économiques dans l'aire d'étude.

3-1-3 - Enjeux sociaux
Activité de loisirs : oui non

(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de... km

A proximité

Sur le site

De façon générale, les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

Dans le secteur, il est aussi noté la présence de la base nautique de Seyssel au niveau du plan d'eau des « Gouilles ». Cette base permet la pratique de plusieurs sports nautiques : canoë, voile... Le plan d'eau est connecté avec le Rhône. Le site d'intervention le plus proche (aqueduc n°3) se trouve au niveau de la connexion avec le fleuve.

En rive gauche du Rhône en retenue, l'espace sport et nature du Fier propose une aire de baignade dans un plan d'eau isolé du Rhône. Les autres activités proposées sont exclusivement terrestres.

Baignade autorisée : oui non
Désignation : Plan d'eau « Les Gouilles »

Commune : SEYSSEL (AIN)

Description : Base nautique en rive droite du Rhône

Distance aux travaux : A plus de 0,3 km A proximité Sur le site

Tous les ouvrages se situent au-delà de 300 m en aval de la base nautique.

Les eaux du fleuve ne sont pas autorisées à la baignade.

Désignation : Baignade de l'espace sport et nature du Fier

Commune : MOTZ

Description : Plan d'eau en rive gauche du Fier et rive droite du Rhône. Déconnecté du fleuve et de la rivière

Distance aux travaux : A plus de 0,5 km A proximité Sur le site

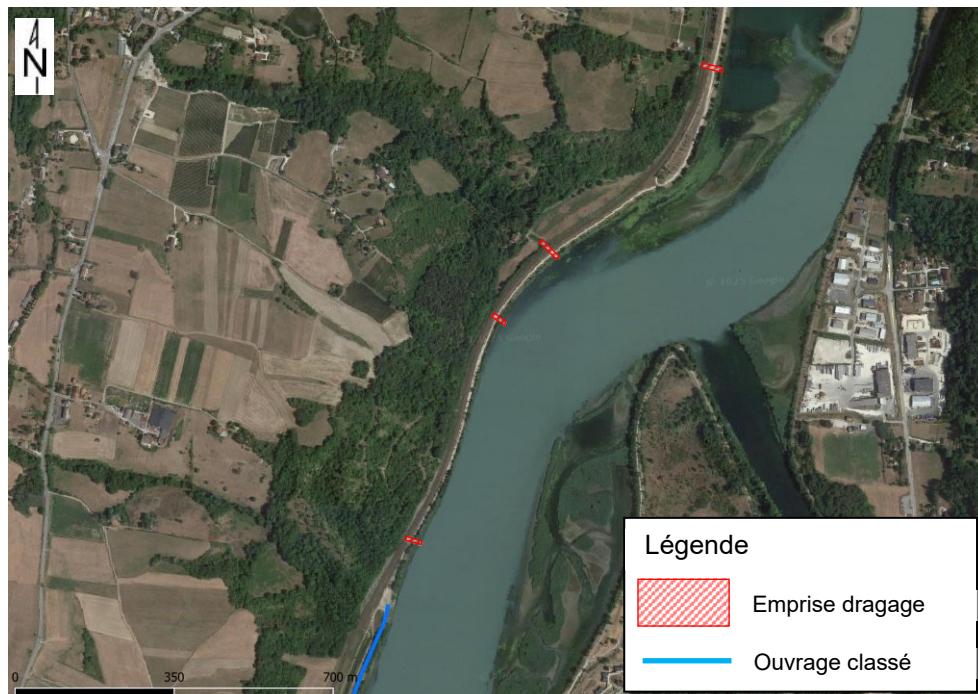
Le plan d'eau est déconnecté du fleuve et du Fier.

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui non

La digue rive droite de la retenue de Chautagne débute plus de 100 m en aval du dernier aqueduc traité dans le cadre de cette fiche d'incidence dragage.



3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique n'est susceptible de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux d'entretien des aqueducs SNCF de la retenue de Chautagne. Dans ce contexte, les travaux peuvent être réalisés toute l'année.

Pour la restitution des sédiments dans le Vieux-Rhône de Chautagne, la localisation du site dans une zone à enjeux forts selon l'article 4.9 de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, ne permet pas de réaliser les intervention entre les mois de mars et d'août inclus

Contraintes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Zone à enjeux forts												

La période préférentielle retenue pour la restitution des sédiments dans le Vieux-Rhône de Chautagne sera comprise entre janvier, février et de septembre à décembre.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidence sur la sureté des ouvrages hydrauliques

Type d'opération concernée par la FID : Curage ouvrages annexes (siphons, prises d'eau...)

L'analyse des risques sureté de ce type d'opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sureté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

Incidence socio-économiques

Les enjeux économiques identifiés à proximité concernent principalement les usages de l'eau liés à la promenade et à la pratique de la pêche.

L'intervention sur les aqueducs ne modifiera pas les conditions d'accès aux pistes et aux berges du Rhône pour la pratique de la pêche, la promenade et autres activités sportives. Le caractère temporaire des travaux ne provoque pas d'incidence notable sur toutes ces activités qui peuvent être pratiquées dans d'autres secteurs. D'autant plus qu'une partie de la piste n'est autorisée qu'aux véhicules de secours et de service.

La zone de baignage du plan d'eau des Gouilles est située en amont du premier site d'intervention et les travaux dans ce secteur n'auront pas d'incidence sur la qualité des eaux de baignade et des conditions d'accès au site. La restitution des sédiments dans le Rhône n'aura pas d'incidence sur les activités de la base nautique.

En ce qui concerne les patrimoines naturels, le site le plus proche en aval hydraulique des sites d'intervention est celui d'Anglefort situé à plus de 1 km du site d'intervention le plus proche. Compte tenu des faibles volumes de matériaux remis en suspension extrait estimé, l'incidence des travaux sur les matières en suspension est limitée à quelques dizaines de mètres vers l'aval. Cette faible incidence permet de confirmer l'absence d'incidence des travaux sur la qualité des eaux de surface.

L'installation de chantier se limite, à une amenée et un repli du matériel par la voirie existante. Compte tenu de l'opération envisagée très limitée à la fois en ampleur et en durée, les moyens matériels prévus sont réduits (une pelle hydraulique avec des camions) et des installations de confort pour les intervenants ne sont pas nécessairement envisagées.

Incidence environnementale

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de quatre aqueducs SNCF en rive droite dans la retenue de Chautagne et pour un des aqueducs à réaliser un curage du cours d'eau sur une dizaine de mètre linéaire en amont immédiat de l'ouvrage. Sur ces surfaces, aucun milieu naturel d'intérêt n'est identifié.

La localisation de la zone de travaux dans des sites d'intérêt communautaire (« Forêts alluviales et îônes du Haut-Rhône » - ZPS et ZSC) a justifié la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire susceptibles de fréquenter le site dans le cadre de leur cycle biologique. Cette évaluation d'incidence a permis de préciser que les travaux n'avaient pas d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui fréquentent le secteur.

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux (réalisation de pêche de sauvetage), le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (Blageon, bleennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de Planer, ombre commun, toxostome, truite fario et vandoise).

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à l'approfondissement d'un habitat benthique peu spécifique et d'une faible remise en suspension de sédiments pouvant entraîner une gêne temporaire de certaines espèces de poissons à l'aval immédiat du rejet. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du fleuve pour réaliser leur cycle biologique à proximité. Ces milieux seront facilement recolonisés par une faune benthique ubiquiste en provenance des milieux proches et de la dérive du Rhône (ensemble des organismes et des débris emportés par le courant).

- **Les opérations de dragage d'entretien des aqueducs SNCF de la retenue de Chautagne, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remise en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012), un suivi de l'oxygène et de la température des eaux sera réalisé à l'aval du site de dragage et de la zone de restitution (cf. points bleus sur la figure 6).